



Installations électrique d'une maison hors normes

Par **Mugetsu**, le **06/08/2012** à **16:32**

Bonjour,

Je fais face actuellement à un cumul de constats d'installations hors normes.

Les exemples les plus marquants sont :

- Une fosse septique hors normes
- Une installation électrique défectueuse

Nous avons déjà dû refaire l'installation de la ligne téléphonique à nos frais.

En effet, les câbles de la ligne téléphonique étaient flottants dans les murs, et donc détériorés.

Les gaines visibles avaient en réalité une longueur d'une vingtaine de centimètres à chaque extrémité.

Dernièrement, les baisses de tensions ou coupures de courant sont à répétition au sein de la maison que nous louons.

Ceci n'est malheureusement pas sans effets secondaires.

Jusqu'à présent, une machine à laver, un sèche linge (les deux étaient électroniques), une station de combiné téléphonique, une Livebox se sont retrouvés hors service.

Et l'ordinateur duquel j'écris quand à lui, bien qu'il dispose d'une protection pour ce genre d'incident c'est malgré tout retrouvé détérioré (Dysfonctionnement d'une des deux cartes graphiques, dysfonctionnement carte son, dysfonctionnement pad tactile souris).

Le coût de nos pertes commence à se faire sentir.

Plus encore, il nous est impossible de mettre une ampoule au plafond d'une chambre.

Plus particulièrement, une ampoule LED (Consommation de 3W). Pour des raisons que j'ignore, une fois installée, l'éclairage de cette dernière est tellement faible, que la différence avec et sans ne se voit pas.

Vendredi dernier, quatre coupures de courant consécutives (en moins de 5 minutes au total) ont eu lieu.

À vue de notre consommation, notre facture d'électricité est anormalement élevée.

Nous avons dernièrement fait venir notre propriétaire afin de lui parler de ce problème récurrent d'électricité. Hors, ce dernier nous affirme que l'installation électrique est correcte, et qu'il n'y fera rien. Que nos problèmes sont identiques chez nos voisins, et que la source du problème se situe donc au niveau du transformateur, qui lui est géré par la ville.

Douteux, nous avons mené notre enquête auprès de nos voisins. Ces derniers n'ont aucun soucis d'électricité récurrent tel que nous les avons.

Quels sont nos

possibilités afin de faire changer la situation?rnNotre propriétaire est-il en droit de nous menacer d'une expulsion?rnJe vous remercie d'avance pour vos réponses.rnCordialement, Jérémie.

Par **cocotte1003**, le **06/08/2012 à 20:23**

Bonjour, votre bailleur ne peut vous expulser pour ce motif, veuillez à bien payez votre loyer vos charges et à présenter votre attestation annuelle d'assurance et tout ira bien. Les normes changeants régulièrement votre bailleur n'est pas tenu de vous louez un bien aux dernières normes par contre son installation électrique ne doit présenter aucun danger.si vous etes sur que le problème vient de l'installation (votre abonnement peut etre trop bas pour l'ensemble de vos appareils, vous pouvez avoir un appareil défectueux qui fait dijoncter), vous pouvez faire passer un électricien (à vos frais) et sommer le bailleur de faire les travaux si l'installation est dangereuse; Prenez la précaution d'envoyer une LRAR en listant tous les dégats. Voyez avec l'ADIL de votre secteur qui vous conseilleront sur les mesures à entreprendre, cordialement

Par **Mugetsu**, le **07/08/2012 à 22:40**

Bonsoir.rnJe vous remercie de la réponse rapide.rnJ'ai bien pris note de ce qui à été dit, je ferais donc le nécessaire.rnCordialement, Jérémie.